

Bulletin municipal

Le mot du Maire

La saison estivale terminée, Vézelay retrouve le calme et la sérénité de la basse saison. Les bornes mobiles se sont également mises au rythme de la saison d'hiver, facilitant les déplacements.

Les fêtes de fin d'année approchent. Cette année, nous avons fait le choix de préserver la nature, et pour cela de réduire considérablement l'installation des sapins dans les rues, comme cela nous a été suggéré, laissant à chacun l'initiative de cette décoration pour que notre village soit beau et agréable.

De bonnes et heureuses Fêtes de fin d'année à chacune et chacun!

Hubert Barbieux

■ Opération Grand Site

Un tournant important

Le jeudi 21 novembre 2019 restera une date importante dans l'évolution de ce Projet. Ce dossier, travaillé depuis 2011, porté par les 18 communes du futur Grand Site et le Conseil Départemental, a été présenté à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) au ministère de la transition écologique solidaire.



© Photos studio Xavier Morize

Le programme présenté a été validé après débat à l'unanimité par cette commission.

Les projets vont maintenant pouvoir être réalisés dans l'intérêt des habitants et du territoire.

On peut rappeler qu'ils se situent sur 3 axes :

- préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du Grand Site
- préserver et valoriser le patrimoine bâti (étendu au patrimoine rural ordinaire

caractéristique des modes de vie anciens et aux espaces publics.).

- développer la qualité de l'accueil, et pour cela faciliter les conditions de mobilités et de stationnement pour les habitants et les visiteurs, et organiser la découverte du Grand Site autour de centres d'intérêt.

Ces projets deviendront réalité et bénéficieront de financements spécifiques. Nous allons très rapidement en entendre parler.



40 ans d'inscription au Patrimoine mondial

Outre les manifestations estivales (théâtre, conférences, concerts, promenades, journées du patrimoine, fantastic pic-nic, randonnée convergente de l'Opération Grand Site) qui ont rencontré un vif succès, la ville de Vézelay participe à une opération de médiation entre des biens qui ont été inscrits au Patrimoine mondial en France il y a 40 ans, en 1979.

Après une conférence du médiéviste Guy Lobrichon, le 22 juin à Vézelay, nous avons accueilli le 3 août une conférence de Xavier Bailly, alors administrateur du Mont-Saint-Michel. Guy Lobrichon et Lorant Hecquet sont allés parler de Vézelay à Chartres le 3 octobre, et Lorant Hecquet achèvera ce cycle de conférences croisées le 19 décembre au Mont-Saint-Michel. Une exposition de panneaux pédagogiques réalisés par l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial a eu lieu en octobre dans la salle gothique.

LA ROSE DE VÉZELAY

Un parterre de roses a été planté en avril, avec le concours de vézeliens, dans les Jardins de la Terrasse. Le personnel communal a particulièrement pris soin de ces plantations, notamment pendant la longue période caniculaire. Les

rosiers semblent bien s'adapter. La rose de Vézelay y a été baptisée le 22 juin 2019, en présence de son "auteur", Christian Hanak, et de sa marraine, la chanteuse Arianna Savall-Figueras, qui a composé un chant spécialement dédié à cette fleur, interprété le soir même dans la basilique lors du concert *La rose des roses*.

Les personnes désireuses d'acquérir un rosier Vézelay peuvent en faire la demande auprès de la mairie, qui transmettra à Christian Hanak.

Écrire la suite de l'histoire dans ces jardins appartient à tous...

UN CONCERT EXCEPTIONNEL

Le concert proposé et organisé par la Cité de La Voix, le 15 septembre 2019, dans le cadre du colloque *Les Voix de Jérusalem*, s'inscrivait également dans cette célébration. Les auditeurs présents ont salué

avec enthousiasme la prestation exceptionnelle de l'ensemble *La Tempête* dirigé par Simon-Pierre Bestion. Une déambulation musicale dans le village, très suivie par les Vézeliens, a précédé le concert dans l'après-midi. Ce concert restera dans les mémoires comme l'évènement musical de l'année 2019. Sa portée universelle correspondait parfaitement aux valeurs portées par le Patrimoine mondial: rencontre entre les cultures, humanisme et développement d'un esprit de paix entre les peuples du monde.

UN ENGAGEMENT À AGIR

Les biens inscrits au Patrimoine mondial par l'UNESCO sont des ambassadeurs de ces valeurs, et leurs actions sont tournées vers l'éducation, la science et la culture. L'inscription n'est pas un privilège. C'est un engagement.



De gauche à droite et de haut en bas :

- exposition UNESCO salle gothique
- spectacle de Michaël Lonsdale
- Conférence de M. Bailly
- concert du 22 juin
- la rose de Vézelay.



Visites pédagogiques de la basilique

En collaboration avec la DRAC de Bourgogne Franche-Comté et le PETR du Pays Avallonnais, nous avons accueilli, du 5 au 14 novembre, une douzaine de classes de l'Avallonnais, mais aussi de Sens, Toucy, Decize, allant du CP à la seconde.



250 élèves ont pu accéder au tympan, sur la plateforme, et visiter la basilique et le musée de l'Œuvre-Viollet-le-Duc. Au cours de chaque visite, trois guides différents intervenaient – un pour chaque lieu visité –, adaptant son vocabulaire à l'âge des élèves concernés, répondant aux nombreuses questions. Après un rapide historique des lieux, les enjeux de la restauration leur ont été exposés. Ils ont pu, pour certains, rencontrer des professionnels du chantier.

La dimension artistique du chef-d'œuvre de la sculpture

du XII^e siècle leur a été expliquée avec soin : ce projet s'inscrivait en partie dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique), initié par le Ministère de la Culture et mis en œuvre par les DRAC

À tout seigneur tout honneur : les derniers élèves ayant accédé au tympan, le jeudi 14 novembre, sont ceux de l'école élémentaire de Vézelay. Une heure et quart d'écoute, de questions, d'attention plus soutenue que celle de certains de leurs aînés... ce fut un moment remarquable !

Visites du chantier de la basilique

Tous (tout) sur le chantier !

L'importante campagne de travaux de restauration sur l'ensemble de la partie occidentale de la basilique (façade extérieure, avant-nef, portail de l'avant-nef, tour Saint-Michel, beffroi...), commencée en février 2019 et s'achevant en février-mars 2020, est arrivée à un stade décisif. Des visites de chantier ont été organisées par la ville en octobre et novembre, accompagnées par Christophe Wagner, Architecte du Patrimoine de l'agence 2BDM qui est en charge de ce chantier.

Ces visites, d'une durée d'une heure et demie en moyenne, ont permis à environ 150 habitants de Vézelay et des communes voisines d'accéder à la quasi-intégralité du chantier, jusqu'au dix-huitième étage de l'échafaudage sur la façade occidentale extérieure et jusqu'au sommet de la tour, pour y découvrir la restauration des maçonneries mais aussi des sculptures, dont certaines sont

invisibles ou presque depuis le sol. Dans l'avant-nef, une montée à la tribune au milieu d'une forêt d'échafaudages a permis de rendre compte des travaux structurels réalisés pour alléger les charges considérables qui pesaient sur les voûtes et les murs. Enlèvement de tonnes de remblai remplacé par de la balle d'argile mêlée à de la barbotine, réduction de l'épaisseur des dalles de pierre du XIX^e siècle, uti-

lisation de la chaux aérienne pour enduire les voûtes restaurées... découverte des chapiteaux refaits au XIX^e siècle, et du seul chapiteau du XII^e siècle encore en place. Chacun est reparti avec l'assurance que l'édifice tenait bon, et que les soins qui lui étaient prodigués étaient indispensables... dans la continuité historique des interventions du XIX^e siècle conduites par Eugène Viollet-le-Duc.



Au passage, les Vézéliens ont pu contempler les cloches de la tour Saint-Michel, déposées dans l'avant nef pendant la restauration du beffroi. Notamment le bourdon, dont la légende locale disait qu'il pesait 4 tonnes, et qui n'en pèse que... 2,4!

Ces visites ont été très appréc-

ciées, et la ville est sollicitée pour les poursuivre: de nouvelles visites du chantier seront peut-être programmées à la fin de celui-ci, en février 2020. Elles ne peuvent avoir lieu que lorsque le chantier est à l'arrêt, le vendredi en fin d'après-midi, ou le samedi et le dimanche.



La montée au tympan, événement de l'année

2019 marque le 40^e anniversaire de l'inscription par l'UNESCO de la basilique et de la colline de Vézelay sur la Liste du patrimoine mondial, en 1979. Vézelay est le premier bien français inscrit sur cette liste. Les travaux de restauration d'envergure sur l'avant-nef et la façade risquaient de provoquer une grande déception pour les visiteurs venant admirer le grand tympan du XII^e siècle, chef-d'œuvre de la sculpture médiévale

Une photographie en très haute résolution, redressée, imprimée sur une bâche tendue sur l'échafaudage de la façade occidentale a été mise en place, en taille réelle. Ainsi le portail du XII^e siècle, accompagné de panneaux pédagogiques, reste visible, en pleine lumière. Pour permettre d'approcher au plus près du tympan de l'avant-nef, un échafaudage spécial a été installé pour le public. L'association *Les Amis de La Sculpture* a été chargée, par convention avec la ville, d'accueillir les visiteurs sur cette plate-forme, par groupes de 18 maximum, du 23 mai au 3 novembre. Environ 12 000 visiteurs ont profité de ce dispositif exceptionnel, accompa-

gnés par les trois guides recrutés pour la saison.

Des visites dédiées aux vézéliens ont été réalisées en juin, juillet, septembre, octobre et novembre. 150 personnes les ont suivies.

L'échafaudage "pédagogique" sera démonté d'ici la fin du mois de novembre.

Une telle action de communication, très rarement mise en œuvre au cœur d'un chantier, a permis à tous ceux qui en ont fait l'expérience de s'élever à la hauteur du tympan, à 7 m du sol, dans une grande intimité avec la sculpture, d'y découvrir des détails insoupçonnés, et de voir concrètement le travail de nettoyage et de restauration réalisé. Traces de polychromie, nettoyage des traces du moulage du XIX^e siècle, étude complète de la structure, étude des traces d'inscriptions anciennes: tout le tympan a été ausculté en profondeur, et les visiteurs ont appris tout cela au fur et à mesure des travaux et études réalisés.

Une grande "équerre" en acier, quasiment invisible, pesant 150 kg, a également été placée pendant l'été sous le linteau, côté nef, après dépose des grandes portes. Le linteau, fissuré en de nombreux endroits, se trouve donc sécurisé. Les grands portiques métalliques noirs, installés depuis 2009 pour soutenir le portail, ont été démontés mi-novembre.

L'ensemble des travaux menés sur la basilique, en particulier sur le grand tympan du XII^e siècle, objet d'une étude très attentive depuis 2009, révèle un ensemble d'informations que de prochaines publications rendront accessibles à tous.



VÉZELAY

Gestion des déchets



Depuis 2014, la gestion des déchets est prise en charge par la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan. Ce service est bien sûr toujours sujet à amélioration, voici donc quelques indications importantes.

TRI SÉLECTIF

1) La commune va mettre en place, après concertation avec la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, trois points de tri sélectif destinés aux visiteurs

- sur le chemin de ronde nord (parking)
- au niveau des toilettes publiques situées sur la place du Champ de Foire
- au niveau du château d'eau sur la terrasse située à l'arrière de la basilique.

Trois bacs permettront de trier carton/plastique/papier/métal, verre, et déchets non recyclés. Nous souhaitons mettre en place ce dispositif depuis longtemps, il a fallu négocier, se mettre d'accord sur le modèle... compte tenu des contraintes liées au Site patrimonial remarquable (nouveau nom du *Secteur sauvegardé*). Jusqu'ici les déchets laissés par les visiteurs étaient le plus souvent en vrac, et alourdissaient la facture communale. La mise en place du tri fera baisser cette facture.

C'est un premier essai qui pourra être étendu. Les plateformes recevant les bacs sont installées et l'ensemble sera pleinement opérationnel début 2020.

2) La CCAVM va lancer prochainement des opérations de contrôle des bacs/sacs de tri sélectif, afin de s'assurer que les bacs ou sacs contiennent bien des déchets qui sont triés. La présence de déchets "indésirables" complique en effet sérieusement le tri et alourdit son coût. Rappelons que ce tri est gratuit pour l'usager. Il est rappelé à chacun de veiller à ne mettre dans les sacs ou bacs de tri sélectif que les déchets en plastique, carton, papier, métal. Un guide de tri complet est accessible sur le site de la CCAVM : www.cc-avm.com et l'ensemble des documents liés à la gestion des déchets est accessible sur le site www.vezelay.fr dans l'onglet *Ordures ménagères*.

CARTONS

Dans l'attente d'une solution plus durable, la commune continue à ramasser les cartons le

mercredi matin. Ce service, gratuit, suppose quelques règles. Les cartons doivent impérativement être pliés, et, s'ils sont nombreux, être empilés dans un autre carton, ou liés ensemble. Ils doivent être déposés le mardi soir ou le mercredi matin tôt (avant 8h) sur les trottoirs. Il est impératif de faciliter le travail de nos agents. Les caquettes en bois ne sont pas ramassées et les déchets non conformes seront laissés sur le trottoir.

INSCRIPTION A LA CCAVM POUR LES DÉCHETS

Chaque usager doit s'inscrire auprès de la communauté de communes pour faire collecter ses déchets. L'apport régulier de déchets de quelque nature qu'ils soient dans des bacs « publics » au point « propreté » n'est pas autorisé, à l'exception du verre. Les propriétaires de logements sont tenus de déclarer leurs locataires et les propriétaires de locations saisonnières, gîtes et chambres d'hôtes doivent informer leurs clients si nécessaire.

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
9, rue Carnot, 89200 AVALLON - Tél. 03 86 34 38 06
www.cc-avm.com – contact.ccavm@orange.fr

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.



Installation de composteurs collectifs



Attentive à la proposition du groupe de réflexion « *Demain le Vézélien* », la municipalité a décidé d'installer deux composteurs collectifs municipaux en bas du village, sur le parking à proximité de l'ancien transformateur.

Le bon usage de cet équipement collectif nécessite de respecter les règles d'utilisation qui sont résumées dans le document ci-joint et les prescriptions qui seront affichées à proximité.

La récupération et la valorisation des déchets végétaux par le plus grand nombre d'entre nous témoignera de la volonté collective de Vézelay de s'inscrire dans une démarche de transition écologique.

Son inauguration est prévue le **samedi 30 novembre 2019 à 12 heures**; tous les habitants intéressés par ce mode de récupération et de valorisation des déchets végétaux, y sont cordialement invités.

Émetteurs de téléphonie mobile

La société Free vient d'installer un émetteur destiné à améliorer la couverture du territoire pour la téléphonie mobile, sur la tour de l'horloge (clocher de l'ancienne église Saint-Pierre). C'est la raison du chantier échafaudé que vous avez aperçu cet automne. Cet émetteur s'ajoute à l'émetteur Bouygues/SFR installé depuis une quinzaine d'années.



INFORMATIONS TECHNIQUES

Cette installation a fait l'objet d'une instruction complète et d'une autorisation par les services de l'UDAP. Un contrat a été conclu entre la ville de Vézelay, propriétaire du bâtiment, et la société Free. La proximité des bâtiments scolaires a été prise en compte.

Chaque citoyen peut demander à consulter en mairie le dossier Free, afin de connaître les détails techniques de l'installation, les mesures préventives liées aux rayonnements, l'orientation de l'émetteur. S'adresser à l'accueil de la mairie les lundis, mercredis, vendredis, de 9 h 30 à 12 h 30.

MESURE DES ONDES

Chacun peut à tout moment demander une mesure à son domicile pour contrôler l'impact des

ondes sur son environnement immédiat. Cette mesure, effectuée par un organisme agréé, est gratuite. La démarche est simple : il suffit de suivre le lien que vous trouverez sur la page d'accueil du site de la ville de Vézelay <http://www.vezlay.fr> "Faire mesurer l'impact des ondes à son domicile". Le formulaire complété doit être signé et tamponné par la mairie ou la collectivité compétente et transmis à ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Le mode d'emploi détaillé est consultable sur le site.

Ce nouvel émetteur sera mis en service en janvier 2020: il n'est donc pas utile de faire effectuer des mesures avant cette date.

Il est à noter que, fréquemment, le rayonnement relevé dans cer-

tains bâtiments provient pour l'essentiel des installations privées (téléphone sans fil, boîtiers Wi-Fi...)

DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Une fois l'émetteur en service, la ville fera faire de son côté de nouvelles mesures; des mesures, satisfaisantes, avaient été réalisées au moment de l'installation du premier émetteur Bouygues.

Les résultats seront communiqués aux Vézéliens en toute transparence. La ville interviendra auprès des opérateurs si nécessaire, en fonction des résultats constatés.

Nous souhaitons avant tout ne pas exposer les habitants à des rayonnements excessifs. La ville de Vézelay s'engage très clairement sur ce point.



Des nouvelles de l'école

Le lundi 2 septembre marquait, pour les enfants de l'école élémentaire de notre commune, la deuxième rentrée dans le cadre du regroupement pédagogique Vézelay - Domecy-sur-Cure.: les CP et les CE1 à Vézelay, les CM1 et les CM2 à Usy, et les CE2 répartis entre les deux écoles.

DES EFFECTIFS STABLES

Vézelay compte cette année dix-neuf enfants dans la classe élémentaire et vingt et un à l'école maternelle; ces effectifs permettent, dans ces deux classes qui comportent chacune trois niveaux, un travail qui respecte le rythme de chaque enfant. Mais cela exige aussi, de la part des enseignantes, de ne pas refaire la même chose tous les ans!

UNE MATERNELLE "NATURE"

Après avoir, l'année dernière, découvert la géographie du monde, les enfants se plongent dans la nature proche: le lombricomposteur, régulièrement alimenté, grouille de vers de terre, et pourra fournir du terreau pour de futures plantations, tout en étant l'objet de nombreuses observations sur les cycles de la nature.

Et après les dinosaures et autres animaux disparus, ils se tourneront cette année, vers les hommes de la Préhistoire.

VERS LA CLASSE DE NEIGE

Les enfants des écoles élémentaires de Vézelay, Usy et Montillot partiront en classe de neige du 13 au 17 janvier 2019 à Chaux-des-Crotenay, dans le Jura.

Une telle aventure se prépare, tant sur le plan pédagogique – découverte de la montagne, géogra-

phie, histoire du ski... – que sur le plan financier – afin que la charge ne soit pas trop lourde pour les familles.

Pour cela, les préparations d'un repas, d'un marché de Noël, d'une tombola... occupent largement le temps libre des enseignantes et des parents bénévoles.



UN REPAS TRÈS CONVIVIAL

Le 17 novembre, une soixantaine d'adultes et une quinzaine d'enfants ont participé à un repas au menu "montagnard" salle gothique, autour d'une tartiflette préparée par le mari de l'enseignante de l'école maternelle.

L'équipe pédagogique remercie très chaleureusement tous les participants – et particulièrement de nombreux Vézéliens qui, ne pouvant être présents ce soir-là, ont tenu à verser une participation pour soutenir le projet de classe de neige. Elle a été particulièrement touchée par les messages d'encouragement reçus, témoignant de l'attachement des habitants de notre village à leur école.

Un grand merci aussi aux parents bénévoles qui ont participé à l'organisation et au service, et aux enfants, qui se sont fait remarquer par leur ardeur à aider au service du repas, tout au long de la soirée.

LE MARCHÉ DE NOËL

Cartes de vœux, lumignons, sachets de lavande, décorations de Noël, calendriers... les élèves de Vézelay et d'Usy ne ménagent pas leurs efforts, dans le cadre des activités d'art plastique, pour pouvoir proposer, lors du marché de Noël du 13 décembre, de jolis objets à vendre pour égayer nos tables et nos sapins de Noël.

À cette occasion, ils offriront également un petit spectacle musical, auquel s'associeront les "petits" de l'école maternelle.

Vous trouverez l'invitation en dernière page de ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE "VU!"?

Non, vous ne pouvez pas le connaître... puisqu'il n'est pas encore paru!

C'est le **V**^{ézelay} **U**^{sy} !, le nouveau journal de l'école, déjà bien avancé, et dont le premier numéro devrait pouvoir sortir pour le marché de Noël. Les élèves y travaillent, chacun avec son niveau de compétence: rédaction et frappe des articles, mise en page, dessins...



■ Transports

Service expérimental de transport à la demande

La commune met à disposition des habitants de Vézelay la navette électrique et son chauffeur (il ne s'agit pas d'un prêt de véhicule) pendant la « basse saison » du 1^{er} décembre au 31 mars.

Il s'agit de permettre à des personnes ne possédant pas de véhicule ou ne pouvant se servir de leur véhicule de réaliser des courses ou de se rendre à un rendez-vous. Le déplacement devra se faire en réservant préalablement un créneau horaire auprès de la mairie. Il ne pourra excéder 50 km aller-retour, soit un déplacement dans un rayon de 25 km. Donc un aller-retour à Avallon ou à Clamecy est possible. Le respect des horaires du service est impératif. En aucun cas il ne s'agit d'un service de taxi.

Ce service est gratuit. Il est réservé aux habitants de Vézelay (bourg, hameaux, écarts) non motorisés ou ne pouvant utiliser leur véhicule et sera disponible pour le moment trois demi-journées par semaine :

- le mardi matin de 10 h (heure de départ) à 13 h (heure de retour à Vézelay). Pas de service le 31 décembre.
- le jeudi après-midi de 14 h (heure de départ) à 17 h (heure de retour à Vézelay)
- le samedi matin de 10 h (heure de départ) à 13 h (heure de retour à Vézelay)

Réservation préalable auprès de l'accueil de la mairie de Vézelay par téléphone au 03 86 33 24 62 les matinées du lundi au vendredi de



9 h 30 à 12 h 30, au plus tard deux jours avant.

Les utilisateurs devront laisser leurs coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone). La navette pourra les prendre à leur domicile (prévoir un temps d'accès plus long pour les hameaux).

Ce service sera modifié, éventuellement maintenu sur une plus longue période, avec un nombre de jours revu si nécessaire, en fonction des résultats de cette période expérimentale.

■ Transports

Votre avis: un véhicule en autopartage?

L'évolution climatique nécessite une profonde réflexion sur la préservation de notre environnement et la mise en place d'une transition écologique; celle-ci justifie, entre autres, de limiter notre production de carbone et par conséquent de modifier nos habitudes. La municipalité est aujourd'hui très attentive à cette préoccupation. Elle propose de réfléchir ensemble sur l'intérêt d'un véhicule électrique en autopartage.



*Le véhicule en autopartage de la commune de Perrigny-sur-Armançon (89)
photo prise sur le site SDEY*

LE PRINCIPE

Un véhicule électrique est loué ou acheté par la municipalité et mis à disposition des habitants qui sont abonnés à ce service sur réservation.

EN PRATIQUE

Les habitants intéressés, titulaires du permis de conduire,

s'abonnent en mairie à ce service ; ils signent une convention d'utilisation.

Lorsqu'un abonné souhaite disposer du véhicule pour un déplacement, il le réserve pour un certain nombre d'heures.

L'abonné ayant réservé récupère le véhicule à son point de stationnement où il le garera à son retour.

Le coût de la prestation se décompose en un tarif horaire et un tarif au kilomètre parcouru.

AVANTAGES

Disposer sur réservation d'un véhicule, toujours en état de marche, pour des distances de l'ordre de 200 km maximum ou d'avantage, en le rechargeant en cours de route.

- Éviter l'achat d'un véhicule pour une utilisation occasionnelle ou de courte distance.
- Participer à un geste solidaire, citoyen, de réduction de la pollution.

DONNEZ VOTRE AVIS!

La municipalité souhaite savoir si ce projet intéresse suffisamment d'habitants pour en poursuivre l'étude.

Si ce projet vous intéresse, merci de le faire savoir à l'accueil de la mairie.

Nous pourrions ainsi vous proposer une réunion de travail pour y réfléchir ensemble.

Mairie de Vézelay, 03 86 33 24 62
accueil@vezelay.fr

■ Vie municipale

Décorations de Noël

La ville fait le choix de ne pas mettre en place cette année la bonne centaine de "sapins de rue", installés début décembre les années précédentes. Essentiellement pour des raisons écologiques, et aussi pour des raisons économiques.

La production de sapins, filière locale importante dans le Morvan, pose de nombreux problèmes environnementaux. Il existe certes une filière « bio » mais le coût est nettement plus important et dépasse le budget prévu pour cette action.

Quelques sapins de taille moyenne seront coupés en accord avec l'ONF

dans la forêt communale, comme chaque année, et mis en place notamment à l'entrée du bourg et des hameaux. Ils seront décorés de guirlandes lumineuses, de même que la place du Champ de Foire, les rues principales de Vézelay et l'entrée des hameaux.

Naturellement, chacun, particulier ou commerçant est invité à

décorer sa façade, sa devanture, le trottoir situé devant son bâtiment. Avec ou sans sapin. Il est souhaité qu'une certaine unité de couleur soit respectée : le blanc, le rouge, le vert et l'or sont les couleurs « traditionnelles » qui « réchauffent » l'espace public...

Merci à chaque Vézélien pour sa participation à cette décoration.

■ Patrimoine

Aménagement du parvis : donnez votre avis



Comme annoncé cet été, des échantillons de différents types de revêtement de sol ont été déposés sur la Place de la basilique (à gauche en arrivant) afin que chacun puisse donner son avis sur celui qui lui semble le plus adapté à la mise en valeur de cet espace exceptionnel.

**Vous pouvez vous exprimer par mail : accueil@vezelay.fr
ou au secrétariat de la mairie (lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30)**



Invitations



Monsieur Hubert Barbieux, Maire de Vézelay
et le Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du 1^{er} composteur collectif
le samedi 30 novembre 2019 à 12 h
Chemin de la Corderie (à proximité des toilettes automatiques).

Merci de confirmer votre présence au 03 86 33 39 80 ou nathalie.cuvillier@vezelay.fr

Les élèves des écoles de Vézelay et d'Usy
vous invitent à venir les écouter interpréter quelques chants de Noël
Les enfants exposeront des objets qu'ils auront fabriqués afin de décorer



vosre table ou vosre sapin de Noël.

le vendredi 13 décembre à 17 h 30

dans la salle des fêtes de Vézelay



Les objets fabriqués par les enfants ainsi que des boissons et des crêpes seront vendus au profit de la coopérative scolaire afin de financer le voyage des élémentaires en classe de neige.

REPAS CONVIVAL D'HIVER Samedi 14 décembre à 19h Salle Gothique

Vous apportez :

- un plat à partager avec tous
- vos assiettes et couverts

La mairie offre :

- le pain et l'apéritif

Le Comité des fêtes propose à la vente :

- du vin et des jus de fruit

**ATTENTION
DES SURPRISES
VOUS ATTENDENT !**



Vous pouvez venir sans prévenir! Mais si vous vous annoncez à l'avance (nombre de personnes et type de plat apporté), vous faciliterez l'organisation. communication@vezelay.fr – 06 35 96 07 36 (Monique Bel)

